

**DÉLIBÉRATION N°2021-22_114
de la Commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté**

Séance du jeudi 30 juin 2022

20. Dispositifs adaptés loi ORE.

La délibération étant présentée pour DECISION.

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 39 Quorum : 20 Membres présents : 11 Membres représentés : 10 Total : 21	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0
--	--

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, approuvent le dispositifs adaptés loi ORE

Besançon, le 30 juin 2022

Pour la Présidente et par délégation,

Le Directeur Général des Services


Thierry CAMUS



Annexe / Pièce jointe :

Dispositifs adaptés loi ORE (SJEPEG-ST-STAPS-STGI)

Composante concernée	SJEPG
Type diplôme	Licence
Mention(s) concernées	AES

Code étape APOGEE*	
Code UE APOGEE*	
Code EC APOGEE*	

Les étudiants

Détection**

☒ via Parcoursup

☒ A la rentrée ou au cours des premières semaines

Nombre d'étudiants concernés _____ **30 - 40**

Normes de groupe théorique TD _____ **1** _____ **TP**

Description du dispositif

Le dispositif consiste à renforcer les capacités rédactionnelles des étudiants et à renforcer les apprentissages des méthodes liées aux matières fondamentales.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

* Compléter a minima le code étape, UE ou EC qui permet de retrouver les inscrits dans APOGEE.

**Cliquer une fois sur la case à cocher.

Programme des dispositifs adaptés – loi ORE (rentrée 2022)

				Préciser le nombre d'heures			Cocher la case qui correspond			
Semestre	Code UE	Code EC	Intitulé du module	CM	TD	TP	Total heures/étudiant	Intervenant Enseignant	Intervenant EC	Tuteur étudiant
1			Mise à niveau en français.		9		9	X		
1			Tutorat Méthodologique		15		15			X
2			Tutorat Méthodologique		15		15			X
			Attention les heures indiquées pour le tutorat sont bien les heures de face-à-face, à multiplier par deux pour les heures budget							

Préciser les autres types de besoins (ex : X accès à la plateforme Voltaire) Compte Voltaire pour les oui si

.....

Composante concernée	SJEPG
Type diplôme	Licence
Mention(s) concernées	Droit

Code étape APOGEE*	
Code UE APOGEE*	
Code EC APOGEE*	

Les étudiants

Détection**

☒ via Parcoursup

☒ A la rentrée ou au cours des premières semaines

Nombre d'étudiants concernés 50 - 60 _____

Normes de groupe théorique

TD 2 _____

TP _____

Description du dispositif

Le dispositif consiste à renforcer les capacités rédactionnelles des étudiants et à renforcer les apprentissages des méthodes liées aux matières fondamentales.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

* Compléter a minima le code étape, UE ou EC qui permet de retrouver les inscrits dans APOGEE.

**Cliquer une fois sur la case à cocher.

[illegible]

Composante concernée	SJEPG
Type diplôme	Licence
Mention(s) concernées	Economie-Gestion

Code étape APOGEE*	
Code UE APOGEE*	
Code EC APOGEE*	

Les étudiants

Détection**

☒ via Parcoursup

☒ A la rentrée ou au cours des premières semaines

Nombre d'étudiants concernés _____ **100 - 110**

Normes de groupe théorique **TD** _____ **3** _____ **TP**

Description du dispositif

Le dispositif consiste à renforcer les capacités rédactionnelles des étudiants et à renforcer les apprentissages des méthodes liées aux matières fondamentales. Nous les préparons aussi à la certification Voltaire. Il y a également du soutien en mathématiques.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

* Compléter a minima le code étape, UE ou EC qui permet de retrouver les inscrits dans APOGEE.

**Cliquer une fois sur la case à cocher.

[illegible]

Préciser les autres types de besoins (ex : X accès à la plateforme Voltaire) Accès à la plat-forme Voltaire pour les OUI SI

Composante concernée	UFR Sciences et techniques
Type diplôme	Licence
Mention(s) concernées	SV/ST (Portail SVT) et Maths/PC/Info/SPI (Portail SFA)

Code étape APOGEE*	3SVTB1-17 et 3SFAB1-17
Code UE APOGEE*	
Code EC APOGEE*	

Les étudiants

Détection** ☒ via Parcoursup ☒ A la rentrée ou au cours des premières semaines

Nombre d'étudiants concernés **180 environ**

Normes de groupe théorique **TD à 36 _____ TP à 18**

Description du dispositif

Pour le portail SFA (3SFAB1-17) le besoin consiste en des heures de « consolidation des savoirs » pour l'accueil des nouveaux bacheliers pour lesquels un manque flagrant serait identifié pour suivre la licence.

Afin de ne pas surcharger les étudiants, l'idée est de proposer 4 jours de TD (4 x 6 HETD) la 1^e semaine de rentrée pour chacune des 4 mentions du portail SFA soit 96 HETD, ainsi que 3 HETD hebdomadaires les vendredis après-midi (demi-journée libérée pour les LAS) au cours du S1 (soit 13 semaines), soit 156 HETD. Total pour le portail SFA : **252 HETD** sur dispositif ORE.

Les besoins en mathématiques étant plus marqués, 2 groupes TD seront ouverts à la rentrée 2022-2023, 1 groupe TD en PC, 1 groupe TP en SPI et en informatique.

Pour le portail SVT (3SVTB1-17) le besoin est de 4.5 HETD par semaine tout au long du S1 soit **58.5 HETD**.

* Compléter a minima le code étape, UE ou EC qui permet de retrouver les inscrits dans APOGEE.

**Cliquer une fois sur la case à cocher.

				Préciser le nombre d'heures			Cocher la case qui correspond			
Semestre	Code UE	Code EC	Intitulé du module	CM	TD	TP	Total heures/étudiant	Intervenant Enseignant	Intervenant EC	Tuteur étudiant
S1			Renfort maths pour Portail SFA		126		63	X	X	
S1			Renfort PC pour portail SFA		63		63	X	X	
S1			Renfort Info pour portail SFA		31.5		31.5	X	X	
S1			Renfort SPI pour portail SFA		31.5		31.5	X	X	
S1			Renfort SVT pour portail SVT		58.5		58.5		X	

Préciser les autres types de besoins (ex : X accès à la plateforme Voltaire)

.....

Composante concernée	UFR STAPS
Type diplôme	Licence
Mention(s) concernées	STAPS

Code étape APOGEE*	
Code UE APOGEE*	
Code EC APOGEE*	

Les étudiants

Détection**

☒ via Parcoursup☒ A la rentrée ou au cours des premières semaines

Nombre d'étudiants concernés : 500 étudiants

Normes de groupe théorique

TD _____

TP _____

Description du dispositif

Sur les 3 dernières années, le taux de réussite L1 STAPS à Besançon fluctue entre 23 et 30%.

Dans le cadre du plan étudiants, l'UPFR des sports propose la mise en place d'un accompagnement spécifique pour « **accompagner chacun vers la réussite** ». Or la réussite, peut prendre différentes formes selon le profil et le parcours de chacun. Il y a les étudiants qui ont juste besoin d'un « petit coup de pouce » pour valider l'année. Il y a les étudiants qui ont besoin de plus de suivi pour réussir là où une majorité est en échec actuellement. Il y a enfin les étudiants qui ne sont pas destinés à rester à l'Université mais qu'il faut aider à réussir une réorientation en les accompagnant dès le début.

Pour aider ces 3 profils d'étudiants à trouver leur voie, **3 actions prioritaires** sont envisagées :

- 1) Dispositif L1 Aménagée- OUI-SI
- 2) L'accompagnement à la carte L1
- 3) Le tutorat par les pairs

1) L1 Aménagée- OUI-SI : 160H

En se basant sur les bases de l'échec en L1 des étudiants au profil particulier, il semble essentiel de porter l'effort sur cette année si particulière. Pour le groupe d'étudiants rentrant dans ce parcours aménagé à partir d'un ciblage des profils via PARCOURSUP, nous proposons un accompagnement spécifique dans les enseignements en L1.

2) L'accompagnement à la carte : 340H

Sur la base des matières qui posent le plus de problèmes à nos étudiants nous proposons un accompagnement ciblé, à la carte, pour les étudiants de L1

- Anatomie - Physiologie : bloc 1
- Histoire - Psychologie : bloc 2
- Sociologie - Sciences de l'éducation : bloc 3

3) Le tutorat par les pairs

Avec l'appui du BDE un tutorat sera proposé aux étudiants des 2 parcours. 2h de tutorat par semaine seront programmées et assurées par des étudiants en contrats CEE, spécialement recrutés et formés pour l'occasion. Pour cette mise en œuvre, l'UPFR demande le recrutement de 12 C.E.E .55H coefficientées (110H).

* Compléter a minima le code étape, UE ou EC qui permet de retrouver les inscrits dans APOGEE.

**Cliquer une fois sur la case à cocher.

Programme des dispositifs adaptés – loi ORE (rentrée 2022)

L1 AMENAGEE-DISPOSITIF OUI-SI

Nombre HTD totale: 160

Nombre d'étudiant bénéficiaire: 40

Enseignements	HTD
Anatomie	28
Physiologie	28
Histoire	12
Psychologie du sport	12
Science de l'éducation	12
Sociologie	12
Athlétisme	4
Natation	4
CO	4
Escalade	4
Danse	4
Volley	4
Badminton	4
Judo	4
Anglais	8
Pix	8
Expression E.E.	8
	160

L1 accompagnement à la carte

Nombre HTD totale: 340

Nombre d'étudiant bénéficiaire: 500

Enseignements	HTD
Anatomie (4)	68
Physiologie (4)	68
Histoire (2)	34
Psychologie (2)	34
Science de l'éducation (2)	34
Sociologie (2)	34
Méthodologie du travail universitaire (4)	68
	340

L1-Tutorat étudiant

Nombre HTD Totale: 660H

Nombre d'étudiants "cible": 500

Enseignements	HTD
Anatomie	12 contrats emplois Etudiants : 55H / contrats coefficientéssss
Physiologie	
Histoire	
Psychologie	
Sciences de l'éducation	
Sociologie	

FORMATION DES TUTEURS HTD

ANATOMIE S1	1,5
ANATOMIE S2	1,5
PHYSIOLOGIE S1	1,5
PHYSIOLOGIE S2	1,5
HISTOIRE	1,5
PSYCHOLOGIE	1,5
SOCIOLOGIE	1,5
SED	1,5
	12

Composante concernée	STGI
Type diplôme	Licence
Mention(s) concernées	AES AGE RH

Code étape APOGEE*	3DAHT1
Code UE APOGEE*	Non crée
Code EC APOGEE*	Non crée

Les étudiants

Détection**

☒ via Parcoursup

☒ A la rentrée ou au cours des premières semaines

Nombre d'étudiants concernés : 29

Normes de groupe théorique

TD 40

Description du dispositif

Le dispositif comprend un socle de soutien dans les matières fondamentales (Droit, statistiques, économie), un autre dans les matières complémentaires, Français,Anglais.

Le travail s'effectue en petits groupes de maximum 20 étudiants, soit trois groupes.

* Compléter a minima le code étape, UE ou EC qui permet de retrouver les inscrits dans APOGEE.

**Cliquer une fois sur la case à cocher.

Programme des dispositifs adaptés – loi ORE (rentrée 2022)

Préciser le nombre d'heures							Cocher la case qui correspond			
Semestre	Code UE	Code EC	Intitulé du module	CM	TD	TP	Total heures/étudiant	Intervenant Enseignant	Intervenant EC	Tuteur étudiant
1			Introduction au Droit		45		15	M. MESCHKAT	M. GUERRIN	J. Chappuis
			Statistiques		45		15	B. SARR	SARR	J. Chappuis
			Microéconomie		45		15	B. SARR	BERTRAND	J. Chappuis
			Français		30		10	F. HALM	SPEYBROEK	J. Chappuis
2			Remédiation Anglais		30		10	F. HALM	HALM	J. Chappuis
			Remédiation Droit		45		15	M. MESCHKAT	BOUILLON / MARTIN	J. Chappuis
			Remédiation gestion		30		10	EL OUAFI	RADOSAVLEJEVIC	J. Chappuis

Préciser les autres types de besoins (ex : X accès à la plateforme Voltaire)

.....

Composante concernée	STGI
Type diplôme	Licence
Mention(s) concernées	Droit

Code étape APOGEE*	
Code UE APOGEE*	
Code EC APOGEE*	

Les étudiants

Détection**

☒ via Parcoursup

☒ A la rentrée ou au cours des premières semaines

Nombre d'étudiants concernés 60 _____

Normes de groupe théorique **TD 40**

Description du dispositif

Le dispositif comprend un socle de soutien dans les matières fondamentales (Méthodologie, Introduction au Droit, Introduction au Droit constitutionne), un autre dans les matières complémentaires, Français, Actualités politiques et juridiques et Outils pour une interaction efficace.

Le travail s'effectue en petits groupes de 20 étudiants, soit trois groupes.

* Compléter a minima le code étape, UE ou EC qui permet de retrouver les inscrits dans APOGEE.

**Cliquer une fois sur la case à cocher.

Semestre	Code UE	Code EC	Intitulé du module	CM	TD	TP	Total heures/étudiant	Intervenant Enseignant	Intervenant EC	Tuteur étudiant
1			Méthodologie juridique		45		15	X		
			Propédeutique		45		15	X		
			Actualités politiques et juridiques		30		10			X

Préciser les autres types de besoins (ex : X accès à la plateforme Voltaire) Néant.....

.....

Composante concernée	UFR STGI
Type diplôme	Licence
Mention(s) concernées	LEA - PARCOURS INTERNATIONAL DES ENTREPRISES

Code étape APOGEE*	
Code UE APOGEE*	
Code EC APOGEE*	

Les étudiants

Détection**

☒ via Parcoursup

☒ A la rentrée ou au cours des premières semaines

Nombre d'étudiants concernés environ 30 étudiants

Normes de groupe théorique TD

Description du dispositif

Le dispositif consiste en un renforcement dans plusieurs matières : en français, en LVA (anglais), en LVB (allemand ou espagnol ou italien) pendant les 2 semestres. Un TD de méthodologie est aussi prévu au début de l'année universitaire.

En plus des TD de français, les étudiant.e.s ont accès à la plateforme Voltaire pour construire leur parcours d'apprentissage et progresser à leur rythme.

En anglais, en espagnol et en méthodologie au S1, les groupes sont dédoublés pour permettre un accompagnement personnalisé.

En langues, les TD étant assurés au S1 par des étudiants, ceux-ci bénéficient d'un accompagnement pédagogique par des enseignants référents.

* Compléter a minima le code étape, UE ou EC qui permet de retrouver les inscrits dans APOGEE.

**Cliquer une fois sur la case à cocher.

Programme des dispositifs adaptés – loi ORE (rentrée 2022)

				Préciser le nombre d'heures			Cocher la case qui correspond			
Semestre	Code UE	Code EC	Intitulé du module	CM	TD	TP	Total heures/étudiant	Intervenant Enseignant	Intervenant EC	Tuteur étudiant
1			Méthodologie (2 groupes)		4 h		2 h		4 h	
1			Français		10 h		10 h	10 h		
1			Anglais (2 groupes)		22 h		10 h	2 h		20 h
1			Allemand		12 h		10 h	2 h		10 h
1			Espagnol (2 groupes)		22 h		10 h	2 h		20 h
1			Italien		12 h		10 h	2 h		10 h
2			Français		10 h		10 h	10 h		
2			Anglais		10 h		10 h	10 h		
2			Allemand		10 h		10 h	10 h		
2			Espagnol		10 h		10 h	10 h		
2			Italien		10 h		10 h	10 h		

Préciser les autres types de besoins (ex : X accès à la plateforme Voltaire) : environ 30 accès à la plateforme Voltaire

.....

Composante concernée	STGI
Type diplôme	Licence
Mention(s) concernées	Science Fondamentales

Code étape APOGEE*	3SFAT1 v17
Code UE APOGEE*	VEE1MAS1 et VEE2OMS6
Code EC APOGEE*	

Les étudiants

Détection**

☒ via Parcoursup

☒ A la rentrée ou au cours des premières semaines

Nombre d'étudiants concernés : 12 (Oui SI sur PSup)

Normes de groupe théorique

TD 40

Description du dispositif

Le dispositif correspond globalement à la mise en œuvre d'une aide en calculs mathématiques, en groupe de 12 maxi, assurée par un enseignant du département et un ATER du laboratoire.

En détails, au semestre 1 deux remédiations de 20h sont planifiées dans l'emploi du temps, à raison de 2 par semaine en moyenne, la première en analyse et la seconde en algèbre.

Au semestre 2, la remédiation à hauteur de 20h ne concerne que l'analyse.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

* Compléter a minima le code étape, UE ou EC qui permet de retrouver les inscrits dans APOGEE.

**Cliquer une fois sur la case à cocher.

Programme des dispositifs adaptés – loi ORE (rentrée 2022)

				Préciser le nombre d'heures			Cocher la case qui correspond			
Semestre	Code UE	Code EC	Intitulé du module	CM	TD	TP	Total heures/étudiant	Intervenant Enseignant	Intervenant EC	Tuteur étudiant
1			Calculs mathématiques analyse		20		20	x	x	
			Calculs mathématiques algèbre		20		20	x	x	
2			Calculs mathématiques analyse		20		20	x	x	

Préciser les autres types de besoins (ex : X accès à la plateforme Voltaire)

Néant

.....

WOONOZ – PROJET VOLTAIRE

6, avenue Sidoine Apollinaire
69009 Lyon

Devis n° Q-06992

Date d'émission : 19/05/2022

Date de validité : 17/08/2022

Conditions de paiement : 30 jours nets

Votre référent :

Marie BOYER

marie.boyer@projet-voltaire.fr

0465844198

Université de Franche-Comté

Service Universitaire de Pédagogie CTU

CAMPUS BOULOIE

BAT L Bachelier

25030 BESANCON Cedex

Produits	Prix unitaire arrondi	Quantité	Total
Licence Projet Voltaire Université Licence d'accès illimité au Projet Voltaire pour une durée d'un an. Parcours Orthographe : consolider de manière ludique et efficace les bases de l'orthographe pour ne plus commettre de fautes. Orthotypographie inclus. Excellence inclus. Accès au portail de suivi statistiques.	1,56 €	3500	5 445,84 €
TOTAL HT			5 445,84 €
TOTAL TVA			1 089,17 €
TOTAL TTC			6 535,01 €

☐ **Facture à déposer sur le portail Chorus PRO**

☐ Je souhaite voir apparaître le numéro de bon de commande sur la facture

Ne cocher cette case que lors de l'émission d'un bon de commande interne à votre structure.

Contact de facturation

Nom complet :

Fonction :

Adresse e-mail :

Numéro de téléphone :

Référence de bon de commande :

Nos références bancaires | CERA

RIB : 08013092194

IBAN : FR76 1382 5002 0008 0130 9219 463

BIC : CEPFRPP382

Bon pour accord

Nom, cachet et signature

Le / /

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

PRÉAMBULE

Les présentes conditions générales de vente ont vocation à définir les modalités selon lesquelles le Client peut acheter une licence locative du Service en Ligne de formation à la société WOONOZ – PROJET VOLTAIRE. Toute commande passée par le Client à WOONOZ – PROJET VOLTAIRE implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales, à l'exclusion de tout autre document. Aucune modification figurant dans les documents envoyés ou remis par le Client ne pourra s'intégrer aux présentes conditions générales, sauf accord écrit de WOONOZ – PROJET VOLTAIRE. Les conditions générales applicables seront celles en vigueur à la date de la commande.

ARTICLE 1 : DÉFINITIONS

Le Client : le Client s'entend de la personne souhaitant acquérir auprès de WOONOZ – PROJET VOLTAIRE le Service en Ligne.

Service en Ligne : service en ligne édité par WOONOZ – PROJET VOLTAIRE permettant de mémoriser rapidement et efficacement grâce à son moteur d'Ancre Mémoriel® des points clés d'une formation.

Utilisateur : personne physique étant titulaire de ce fait d'une licence d'utilisation du Service en Ligne sur un ou plusieurs Module d'Ancre Mémoriel®.

Administrateur : personne physique désignée par le Client afin d'administrer les comptes Utilisateurs.

Contrat : Accord définitif unissant le Client et WOONOZ – PROJET VOLTAIRE.

Acte d'engagement : Formation du Contrat.

Plateforme : la plateforme web accessible à l'URL www.projet-voltaire.fr à partir de laquelle le Client et les Utilisateurs ont accès au Service en Ligne.

ARTICLE 2 : FORMATION DU CONTRAT

Le Client est réputé connaître parfaitement le Service en Ligne et les Prestations qu'il commande et reconnaît qu'il a pu se procurer les renseignements relatifs à sa commande. Le Client assure avoir pris connaissance des spécificités techniques pour l'utilisation dudit service.

Il appartient au Client de s'assurer que les matériels dont il dispose, notamment ses navigateurs internet, ses moyens de connexion et sécurisations associées (proxy, firewall...) lui permettent d'accéder efficacement au Service en Ligne.

En pratique, le Client exprime son consentement en renvoyant signé par courriel ou par voie postale le devis accompagné, le cas échéant, du versement d'un acompte si cela est spécifié dans ledit devis.

L'Acte d'Engagement n'est validé qu'après réception par WOONOZ – PROJET VOLTAIRE du devis ou du bon de commande signé par le Client, puis contresigné par WOONOZ – PROJET VOLTAIRE. À l'issue, toute annulation partielle ou totale de la commande est impossible, le prix étant dû en totalité.

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE EN LIGNE – DÉLAI

WOONOZ – PROJET VOLTAIRE concède aux Utilisateurs, dont le nombre sera défini par le devis signé, un droit d'accès non exclusif audit Service en Ligne. Le caractère limité ou illimité de la licence sera définie par le Contrat. Il est entendu entre les Parties que les délais figurant dans le Contrat ne courent qu'à compter de la date de livraison du Service en Ligne par WOONOZ – PROJET VOLTAIRE.

ARTICLE 4 ACCÈS AU SERVICE EN LIGNE

Selon l'option choisie par l'Utilisateur ou le Client :

- à défaut d'être utilisé dans le cadre du LMS (Learning Management System) du Client, des codes d'accès à la Plateforme de gestion et de suivi seront adressés à l'Administrateur. Ce dernier aura notamment la charge d'inscrire les Utilisateurs à la Plateforme. Il aura aussi la responsabilité de répondre aux Utilisateurs ayant perdu leurs identifiants et/ou mots de passe.

- l'accès à la Plateforme est conditionné par une identification complète du demandeur à partir de la rubrique « Créer votre compte ». Une fois cette étape franchie, un lien d'activation lui sera envoyé via un courriel par une des sociétés du groupe E – TECH BROS concernée par la Demande.

Le demandeur ne pourra accéder à la Plateforme qu'après réception d'un identifiant et d'un mot de passe et de son acceptation des Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme selon les modalités de l'article 4 des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Dès réception du mot de passe, le demandeur, désormais « mis en relation » avec les sociétés du groupe E – TECH BROS devient un Utilisateur et devra impérativement modifier le mot de passe qui lui a été envoyé.

Les Utilisateurs doivent préserver la plus stricte confidentialité de leurs identifiants et mots de passe. En cas de perte de l'un d'eux, ils doivent en informer immédiatement l'Administrateur de la Plateforme. En cas d'utilisation présumée par un tiers, ils doivent en informer immédiatement WOONOZ – PROJET VOLTAIRE par courriel électronique avec accusé de réception à l'adresse suivante : contact.rgpd@woonoz.com.

Les Utilisateurs et les Clients qu'ils représentent sont entièrement responsables de l'utilisation de la Plateforme et des actions initiées sur la Plateforme avec leurs propres identifiants et mots de passe.

ARTICLE 5 : MODALITÉS TECHNIQUES D'UTILISATION DE LA PLATEFORME

Le mode de fonctionnement de la Plateforme est intuitif. Il appartient à chaque Utilisateur de s'assurer de sa conformité par rapport à ses besoins et ceux du Client qu'il représente.

Les Utilisateurs doivent s'assurer que leur navigateur permet bien l'accès à la Plateforme, dans une configuration sécurisée. Ce navigateur doit être en bon état de fonctionnement et ne doit pas contenir de virus. La Plateforme est plus particulièrement optimisée pour les navigateurs suivants : Google Chrome et Firefox.

L'infrastructure redondante de WOONOZ – PROJET VOLTAIRE permet de rendre la Plateforme disponible 24h/24h et 7j/7j.

Afin d'améliorer la plateforme, des opérations régulières de maintenance sont effectuées, rendant indisponible la Plateforme. Toutefois, cette indisponibilité ne peut excéder 4 heures, sauf pour raisons exceptionnelles. Dans ce cas, l'Utilisateur en sera informé 7 jours à l'avance par un message d'information présent sur le site web de WOONOZ – PROJET VOLTAIRE.

Pour toutes questions relatives à l'utilisation technique de la Plateforme, l'équipe support de WOONOZ – PROJET VOLTAIRE peut être contactée par courriel à l'adresse suivante : support@projet-voltaire.fr.

ARTICLE 6 : PRIX

6.1. Les prix du ou des Service(s) en Ligne et Prestations s'entendent toujours hors taxes et hors frais. Les prix du ou des Service(s) en Ligne et Prestations sont ceux figurant dans le devis.

Le prix du Service en Ligne est un prix forfaitaire, même s'il peut être payable en plusieurs fois par prélèvement bancaire uniquement et dans le cadre d'un accord commercial écrit. Le prix est donc dû dans sa totalité au jour de la conclusion de l'Acte d'engagement.

6.2. Toute somme non payée dans les délais prévus sera productive d'intérêts au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne, à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de pourcentage. Les pénalités de retard sont exigibles dès le premier jour de retard sans qu'une mise en demeure ou un quelconque rappel soit nécessaire et courent jusqu'au paiement intégral de la totalité des sommes dues, intérêts compris.

Le Client ne pourra invoquer quelque cause que ce soit pour différer ou modifier les conditions de paiement. En cas de défaut de paiement dans les délais prévus et 48 heures après une mise en demeure restée infructueuse, WOONOZ – PROJET VOLTAIRE aura la faculté d'exiger le paiement immédiat du solde restant dû, de suspendre l'accès au Service en Ligne, sans préjudice de demander des dommages et intérêts et/ou la résiliation ou résolution de l'Acte d'engagement.

En outre, en cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros sera appliquée.

ARTICLE 7 : DURÉE DU CONTRAT

7.1. - Le Contrat conclu entre les Parties a une durée de 1 an minimum.

7.2. - Sauf clause contraire, à défaut d'avoir été dénoncé 90 jours avant la date d'échéance de la période contractuelle en cours par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, la date de réception étant prise en compte, l'Acte d'engagement pourra se renouveler par tacite reconduction pour une période d'un an selon le devis signé.

ARTICLE 8 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Service en Ligne est protégé par le droit d'auteur et par les dispositions qui suivent. À défaut de stipulation contraire, au titre du Contrat qu'il conclut avec WOONOZ – PROJET VOLTAIRE quel que soit son objet, le Client n'acquiert par le paiement du prix qu'un droit d'utilisation du Service en Ligne limité à l'utilisation définie au Contrat. Le présent Contrat ne confère au Client aucun droit de propriété intellectuelle sur la solution WOONOZ – PROJET VOLTAIRE qui demeure la propriété entière et exclusive de WOONOZ – PROJET VOLTAIRE. Le code source de la solution WOONOZ – PROJET VOLTAIRE reste la propriété intellectuelle de WOONOZ – PROJET VOLTAIRE. Toute copie illicite du code source de la solution WOONOZ – PROJET VOLTAIRE -pour toute forme d'exploitation détournée du cadre exclusif de ce Contrat entraînerait la rupture immédiate dudit Contrat et des suites de droits concernant la violation de la propriété intellectuelle assortie d'une demande de dommages et intérêts.

En cas d'utilisation excédant l'utilisation définie dans la commande acceptée, le Client s'expose à une action en contrefaçon.

ARTICLE 9 : RÉFÉRENCES COMMERCIALES

WOONOZ – PROJET VOLTAIRE pourra faire état du nom et du logo du Client, agissant dans le cadre de son activité professionnelle, à titre de référence commerciale.

ARTICLE 10 : DONNÉES PERSONNELLES ET CONFIDENTIALITÉ

10.1. Le Client est informé et accepte qu'en passant commande, WOONOZ – PROJET VOLTAIRE peut stocker, traiter et utiliser les données mentionnées sur la commande aux fins de traitement de cette dernière et ce, conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et à la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles issue du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 ainsi que toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des États membres relative à la protection des données.

10.2. WOONOZ – PROJET VOLTAIRE et le Client s'interdisent de communiquer à quiconque, directement ou indirectement, tout ou partie des informations de toute nature, commerciale, industrielle, technique, financière, nominative, etc., qui lui auront été communiquées par l'autre partie, ou dont il aurait eu connaissance à l'occasion de l'exécution du présent Contrat sauf accord de l'autre partie. WOONOZ – PROJET VOLTAIRE et le Client se portent fort, au sens de l'article 1120 du Code civil, du respect par ses préposés, mandataires ou sous-traitants dûment autorisés, de l'engagement de confidentialité exposé ci-dessus.

ARTICLE 11 : GARANTIES ET RESPONSABILITÉ

11.1. WOONOZ – PROJET VOLTAIRE ne garantit pas la continuité et la qualité des liaisons de communications avec le Client. Ainsi, les communications avec les Utilisateurs ou le(s) site(s) internet de WOONOZ – PROJET VOLTAIRE peuvent être interrompus sans préavis pour une durée raisonnable, notamment pour des raisons de maintenance ou pour tout fait autre qu'une faute de WOONOZ – PROJET VOLTAIRE. Notamment, WOONOZ – PROJET VOLTAIRE ne pourra être tenue pour responsable des défaillances ou dysfonctionnements constatés sur les réseaux de communication utilisés.

11.2. Le Client assume toutes les responsabilités autres que celle de conformité de la solution WOONOZ – PROJET VOLTAIRE aux spécifications et notamment celles qui concernent : l'adéquation de la solution WOONOZ – PROJET VOLTAIRE à ses besoins, la qualification et la compétence de son personnel. Le Client reconnaît expressément avoir reçu de WOONOZ – PROJET VOLTAIRE toutes les informations nécessaires lui permettant d'apprécier l'adéquation de la solution fournie par WOONOZ – PROJET VOLTAIRE à ses besoins et de prendre toutes les précautions utiles pour sa mise en œuvre et son exploitation. WOONOZ – PROJET VOLTAIRE ne peut être tenue responsable d'éventuels dysfonctionnements sur le poste du Client à la suite de l'utilisation de ses solutions.

11.3. Sauf faute lourde, en aucun cas, WOONOZ – PROJET VOLTAIRE ne sera tenu à réparation du préjudice indirect que pourrait subir le Client, l'obligation de WOONOZ – PROJET VOLTAIRE ne portant que sur le préjudice découlant directement de l'inexécution fautive du ou des contrat(s) contractés avec WOONOZ –

PROJET VOLTAIRE. De convention expresse entre les Parties, sont considérés notamment comme préjudices indirects tout préjudice moral ou commercial, pertes de données, perte de bénéfice, de chiffre d'affaires, de commande ou de clientèle, ainsi que toute action dirigée contre le Client par un tiers. En outre, les dommages et intérêts dus par WOONOZ – PROJET VOLTAIRE au titre d'un dommage quelconque résultant de l'exécution des différents contrats ne pourront jamais excéder le montant total hors taxes effectivement encaissé par WOONOZ – PROJET VOLTAIRE au titre de l'exécution du contrat en cause.

ARTICLE 12 : FORCE MAJEURE

La survenance d'un cas de force majeure entraîne la suspension immédiate de l'exécution du Contrat. En cas

de prolongation du cas de force majeure pendant plus de 90 jours, le Contrat pourra être résilié sur l'initiative de l'une ou l'autre des Parties, sans droit à indemnité de part et d'autre.

On entend par force majeure, notamment : les catastrophes naturelles, grèves, émeutes, guerres, épidémies, inondation, incendie, fait du Prince, tremblements de terre, dysfonctionnement des moyens de communication.

ARTICLE 13 : RÉSILIATION

Par dérogation à l'article 7.1, en cas de manquement grave de l'une des Parties à l'une de ses obligations contractuelles non réparé dans un délai de 30 jours à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant le dit manquement,

l'autre partie pourra résilier de plein droit tout ou partie des Contrats.

ARTICLE 14 TOLÉRANCE

Il est formellement convenu que toute tolérance ou renonciation d'une des parties ne saurait valoir modification du présent Contrat, ni générer un droit quelconque, notamment le fait de ne pas signaler un paiement en retard.

ARTICLE 15 : DROIT APPLICABLE

Le présent Contrat est soumis à la loi française.

En cas de litiges survenus dans le cadre de l'application du présent Contrat, les Tribunaux compétents seront ceux de LYON.

Cachet et signature

Précédés de la mention « Lues et approuvées »

Le / /